

Jour de séance 11

mardi 6 décembre 2016

*13 h*

Prière.

M. Northrup soulève la question de privilège relativement à une réponse de l'hon. M. Horsman, qu'il a donnée le 10 novembre 2016 pendant les questions orales en indiquant que la commissaire à la protection de la vie privée n'était « nullement préoccupée » par la possibilité d'une atteinte à la vie privée au ministère du Développement social. Conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, M. Northrup donne avis de son intention de proposer, appuyé par M. Steeves, la motion suivante :

attendu que le député de Fredericton-Nord a donné le 10 novembre des renseignements inexacts à l'Assemblée législative lorsqu'il a dit que la question d'une atteinte majeure à la vie privée au sein du ministère ne préoccupait nullement la commissaire à la protection de la vie privée ;

attendu que la correspondance reçue depuis de la commissaire à la protection de la vie privée indique clairement que l'affaire fait toujours bel et bien l'objet d'une enquête, qu'elle devrait demeurer confidentielle jusqu'à la conclusion de l'enquête et qu'il était imprudent de la part du ministre de tenir de tels propos à l'Assemblée législative ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit saisi de l'affaire.

Le président de la Chambre déclare que, conformément au Règlement, il se prononcera sur la question dans deux heures.

---

M. B. Macdonald accueille à la Chambre M. Erin O'Toole, député fédéral de Durham, en Ontario.

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à appuyer l'interdiction de l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne. (Pétition 3.)

---

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 6 décembre 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit les 22, 23, 24 et 25 novembre 2016 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendements :

- 2, *Loi abrogeant la Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL ;*
- 3, *Loi concernant la réorganisation gouvernementale ;*
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes ;*
- 5, *Loi concernant la Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire ;*
- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique ;*
- 9, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement ;*
- 15, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail ;*

Le comité étudie aussi les projets de loi suivants, qu'il approuve avec certains amendements :

- 12, *Loi concernant les accords avec l'Agence du revenu du Canada ;*
- 13, *Loi sur les directives préalables en matière de soins de santé ;*

Le comité étudie en outre les projets de loi suivants et accomplit une partie du travail à leur sujet :

- 6, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz ;*
- 14, *Loi modifiant la Loi sur les coroners.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la

Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M<sup>me</sup> Rogers :

21, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;

22, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu* ;

par l'hon. M. Doucet :

23, *Loi modifiant la Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière.*

Le premier ministre donne avis de motion 11 portant que, le vendredi 9 décembre 2016, appuyé par M. Higgs, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un important oléoduc ouest-est permettrait l'accès à une quantité considérablement plus grande de pétrole brut canadien au Canada atlantique, assurant ainsi l'approvisionnement ;

attendu que la ville de Saint John est dotée d'un port en eau profonde libre de glaces, qui dispose de compétences et d'expérience en matière de gestion des plus grands pétroliers du monde ;

attendu que la construction d'un oléoduc au Nouveau-Brunswick est dans l'intérêt national, car la capacité d'exporter du pétrole brut de la côte Est rendra les producteurs de l'Ouest canadien moins tributaires des marchés américains et donnera à nos producteurs un accès aux marchés internationaux ;

attendu que la plus grande raffinerie de pétrole du Canada se trouve au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une expérience récente de collaboration efficace avec les autorités réglementaires et les collectivités relativement à des projets de pipelines de ressources énergétiques ;

attendu qu'un grand projet d'oléoduc créerait directement et indirectement d'importantes possibilités d'emploi, tant à l'étape de la construction qu'à long terme, et procurerait des avantages économiques continus à toute la province, à notre région et à l'ensemble du pays ;

attendu que le pétrole brut canadien fourni à notre raffinerie par oléoduc réduirait les coûts de production et accroîtrait la compétitivité du pétrole raffiné ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick réitère son engagement à soutenir le projet de construction d'Oléoduc Énergie Est visant le transport du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John.

---

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 7 décembre 2016, la deuxième lecture des projets de loi 21, 22 et 23 sera appelée.

---

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 18, 19 et 17 soit appelée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 18 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi concernant les infirmières praticiennes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi concernant les infirmières praticiennes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

---

Le président informe la Chambre que le préavis de deux heures qu'exige le paragraphe 9(2) du Règlement est écoulé. Il invite M. Northrup à exposer sa question de privilège.

M. Northrup soutient que l'hon. M. Horsman, dans son affirmation selon laquelle la commissaire à la protection de la vie privée n'était nullement préoccupée, a donné des renseignements inexacts, a préjugé du résultat de l'enquête et a rendu publics des renseignements confidentiels. L'hon. M. Horsman informe la Chambre qu'il s'est involontairement mal exprimé et qu'il aurait dû dire que la commissaire à la protection de la vie privée était contente que le ministère ait porté l'affaire à son attention.

Après avoir entendu les arguments, le président sursoit à statuer.

---

Le débat reprend sur le projet de loi 17.

Après un certain laps de temps, M. Albert reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Doucet propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Le président de la Chambre rend la décision suivante relativement à la question de privilège :

#### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je suis prêt à statuer sur la question de privilège soulevée par le député de Sussex-Fundy-St. Martins.

Dans l'exposé de sa question, le député a fait référence à une réponse du ministre des Familles et des Enfants, donnée le 10 novembre pendant les questions orales. Le ministre a indiqué que la commissaire à la protection de la vie privée avait été mise au courant d'une possible atteinte à la vie privée au sein du ministère du

Développement social et que, selon le ministre, la commissaire n'était « nullement préoccupée ».

Le député de Sussex-Fundy-St. Martins a ensuite mentionné une lettre qu'il avait reçue le 17 novembre de la commissaire à la protection de la vie privée et dans laquelle il était indiqué que l'affaire faisait toujours l'objet d'une enquête et que les observations du ministre selon lesquelles elle n'était nullement préoccupée étaient, d'après la commissaire, malavisées.

Le député soutient que, sur la base de la lettre reçue de la commissaire à la protection de la vie privée, le ministre a donné à la Chambre des renseignements inexacts, qu'il a préjugé du résultat de l'enquête et que, par conséquent, la question devrait être renvoyée au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée.

En réponse à la question de privilège, le ministre a clarifié ses observations en disant que, lorsqu'il a indiqué que la commissaire n'était nullement préoccupée, il faisait non pas référence à l'atteinte à la vie privée comme telle et à l'enquête en cours, mais bien au processus de notification entrepris par le ministère à la suite de l'atteinte.

J'ai examiné le hansard et étudié la lettre en question et les observations du député de Sussex-Fundy-St. Martin et du ministre des Familles et des Enfants.

Étant donné que les parlementaires doivent être crus sur parole, j'accepte l'explication du ministre sur ses observations, à savoir qu'il faisait référence au processus entrepris par le ministère à la suite de l'atteinte à la vie privée et non à l'atteinte comme telle et à l'enquête en cours.

Par conséquent, je juge que, de prime abord, une violation de privilège n'a pas été commise. Bien que la question, à mon avis, ait été soulevée à la première occasion, je ne permettrai pas que la motion proposée aille de l'avant à ce stade-ci.

---

La séance est levée à 16 h 48.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

**Rapports annuels**

Secrétariat des affaires autochtones, 2015-2016	(15 novembre 2016) ;
Cabinet du procureur général, 2015-2016	(22 novembre 2016) ;
ministère des Finances, 2015-2016	(23 novembre 2016) ;
Bureau de l'Ombudsman, 2012-2013	(29 novembre 2016) ;
vérificatrice générale, volume III, audit de performance, 2016	(29 novembre 2016) ;
vérificatrice générale, volume IV, audit financier, 2016	(29 novembre 2016) ;
Bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, 2013-2014	(30 novembre 2016) ;
ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 2015-2016	(30 novembre 2016) ;
ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2015-2016	(1 <sup>er</sup> décembre 2016) ;
Opportunités NB, 2015-2016	(1 <sup>er</sup> décembre 2016) ;
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, 2013-2014	(1 <sup>er</sup> décembre 2016) ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2015-2016	(2 décembre 2016) ;
ministère des Transports et de l'Infrastructure, 2015-2016	(2 décembre 2016) ;
ministère du Développement social, 2015-2016	(2 décembre 2016) ;

**Pétitions**

réponse à la pétition 1	(29 novembre 2016).
-------------------------	---------------------